

# Le Pays de La Meije

## Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

### La Grave et Villar D'Arène

---

#### **COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2022**

**Présents** : Olivier FONS, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Sylvie MATHON, Alain FAUST, Valérie BUCH.

**Représentés** : Jean-Pierre PIC par Sylvie MATHON, Philippe SIONNET par Alain FAUST, David LE GUEN par Elodie LEFEBVRE

Approbation du précédent compte rendu.

#### **CENTRE DE LOISIRS 2022**

---

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que le centre de loisirs qui a eu lieu cet été fait apparaître un déficit de fonctionnement de 7 743.51 € (Dépenses 13 337.96 € / Recettes\_facturation 5 594.45€). Il convient donc de prendre une décision modificative avec un appel de fonds aux communes de 7 743.51€.

Accord des membres du conseil.

Les retours des familles ont été très positifs et le bilan de fréquentation est très satisfaisant.

#### **MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA HAUTE ROMANCHE (MSPHR)**

---

- Prise de compétence par le SIVOM :

Historique de la MSPHR par le Président du SIVOM : le conseil municipal de La Grave n'ayant pas trouvé de lieu ou implanter un cabinet médical, la commune de Villar d'Arène a décidé de la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une maison médicale. Depuis son ouverture en 2020 la MSPHR fonctionne en tant que Structure Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA).

Depuis le départ des médecins, les communes de La Grave et de Villar d'Arène ont entamé des démarches pour trouver une solution pour le territoire. Le 15 juin 2022, s'est tenue une réunion avec des professionnels de santé, des élus et l'Agence Régionale de Santé, au cours de laquelle des engagements ont été pris par les maires des deux communes, installation d'un cabinet de radiologie, gratuité du loyer sur 10 ans, pour permettre à de futurs médecins de se projeter et d'avoir une lisibilité sur l'avenir.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'enjeu pour le territoire, le Président du SIVOM propose que le SIVOM prenne la compétence de la maison de santé afin que celle-ci ne repose pas entièrement sur la commune de Villar d'Arène mais soit assumée par les deux communes selon la clé de répartition suivante : pour les dépenses de fonctionnement une contribution en fonction de la population (25%) et du potentiel fiscal (75%), pour les dépenses d'investissement une contribution répartie à 50/50.

Cela représenterait un coût pour les communes :

- En investissement : 18 500 € par an

- En fonctionnement : 10 000 € par an, soit 7000 € pour La Grave et 3000 € pour Villar d'Arène

Accord des membres du Conseil. Une modification des statuts du SIVOM est actée en ce sens.

- Achat matériels et équipements :

Suite la fin de l'activité médicale et dans la perspective d'une reprise de l'activité médicale, la SISA et la commune de Villar d'Arène se sont entendues pour reprendre le matériel et les équipements, dont la valeur est estimée à 8 527€, à hauteur de 5000 €.

Les membres du conseil donnent leur accord pour que le SIVOM verse cette somme à la SISA : une décision modificative sera prise en ce sens et un appel aux communes sera fait.

## **CREATION POSTE CHARGEE MISSION NATURA 2000**

---

Suite à la mobilité interne dont a bénéficié la chargée de mission actuelle en charge du programme Natura 2000, le recrutement d'une nouvelle chargée de mission a eu lieu, pour une prise de poste au 26 septembre 2022.

Il convient de créer le poste correspondant et de compléter le tableau des effectifs du SIVOM en ce sens.

Accord des membres du conseil.

## **CONVENTION VIABILITE HIVERNALE**

---

La convention entre le Département et le SIVOM pour des travaux de viabilité hivernale est reconduite pour l'hiver 2022/2023 : échange de prestations entre les réseaux communaux et départementaux.

## **CONVENTION REFACTURATION D'ACHAT D'UN TERMINAL DE VERBALISATION (ASVP)**

---

Le terminal de verbalisation utilisé par l'Agent de Sécurité sur la Voie Publique appartient à la commune de La Grave. L'ASVP intervenant sur les deux communes, il est proposé que le SIVOM rachète ce matériel pour un montant de 1827.48 €. Accord des membres du conseil.

## **SKI DE FOND**

---

- Billetterie : Monsieur le Président présente la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Nordic Alpes du Sud et le SIVOM relative à la consultation et la fourniture d'une solution de billetterie numérique et à la redistribution de la subvention associée. Il expose que le montant total des licences, cartes RFID et lecteur RFID USB s'élève à 7 488 € avec une subvention escomptée de 4 262€ soit un reste à charge pour le SIVOM de 3 226 €. Les membres du conseil autorisent le Président à signer la convention. Une décision modificative sera prise ultérieurement.

- Embauches : suite aux appels d'offres diffusés par le SIVOM, des candidatures ont été reçues. Les embauches pour l'accueil et le damage sont en cours.

## **RENTREE SCOLAIRE**

---

- Point sur les postes de travail : accord de principe des élus pour une réorganisation d'une partie du service scolaire (ATSEM, périscolaire) à l'échéance de début 2023 visant à alléger certains postes de travail.

- Aménagement cour d'école : engagement de recherche de financements pour un aménagement et un équipement de la cour sans engagement préalable de la collectivité.

- Transport scolaire : les parents des élèves scolarisés sur Bourg d'Oisans ont envoyé un courrier à la Région pour demander un transport à minima le lundi matin et vendredi soir. Le Président et le Vice-Président du SIVOM avaient, en amont, multiplié les démarches pour demander ce service conformément aux engagements pris par la Région au moment de la crise du Chambon.

Un courrier du SIVOM partira en recommandé pour appuyer leur demande.